

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1881.

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1881

MONNAIES ATTRIBUÉES A MOUZAIVE

(PROVINCE DE NAMUR)

SOUS LE RÈGNE DE WENCESLAS I^{er}, DUC DE LUXEMBOURG.

(1353-1383)

Namur, le 25 décembre 1880.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je n'entreprendrai pas de parler ici du règne de Wenceslas I^{er} qui inaugura la série des ducs de Luxembourg.

On peut consulter sur cette époque les recherches remarquables de M. Wurth-Paquet, président de la cour supérieure de justice à Luxembourg (1).

L'objectif des lignes que je sou mets à votre haute appréciation, Monsieur le Président, n'est autre que le numéraire attribué à *Mouzaive* sur la Semois, petite localité aujourd'hui namuroise, autrefois luxembourgeoise, et dont le territoire dut faire partie des États de

(1) *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancienne province de Luxembourg* (Règne de Wenceslas de Bohême). — *Publications de la Société historique de l'institut du grand-duché de Luxembourg*, t. XXIV (II). Luxembourg, 1869.

Wenceslas, car nous savons qu'en 1364 il acquit plusieurs terres arrosées par cette rivière.

Je citerai Bohan et Membre dans le voisinage du village actuel de *Mouzaive*.

Ces monnaies sont ainsi décrites :

1. ✠ BRABANTIE — DVX. Ecu écartelé du lion de Brabant et de celui de Luxembourg.

Rev. MONETA MOV'ADVS. Croix fleuronnée.

2. Même droit.

Rev. MONETA MOVIADIES. Même croix (1).

5. DVX — BRAB — ANTIE. Écusson écartelé 1^{er} et 4^e de Bohême, aux 2^e et 3^e Luxembourg.

Rev. — MONETA : MOVZADIES.

(*Mouzaive sur la Semois à deux lieues de Bouillon*)
Esterlin (2).

4. Esterlin aux quatre lions.

Rev. MONETA MONADIVS (3).

Dans un livre des plus recommandables de l'époque (4), on lit :

« Wenceslas forgea du numéraire à Luxembourg et
« au château de *Mouzaive* (5). »

(1) *Catalogue de de la Fontaine*. — *Revue belge*, t. V, p. 24, 1850.

(2) *Catalogue de de Robiano*. — *Revue belge*, t. V, p. 59, 1850.

(3) *Catalogue de Bom*, d'Amsterdam, à la date du 25 juin 1873.
P. 343, n° 4576.

(4) *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, par
R SERRURE. Bruxelles, 1880.

(5) P. 220.

Puis encore ceci :

« **MOUZAIVE.** — Province de Namur ; arrondissement
« de Dinant ; canton de Gedinne. M. de Robiano attribue
« au château de *Mouzaive* les esterlins de Wencelas I^{er},
« (1355-1383), comte de Luxembourg, portant » :

MONETA MOVZADIES

-- MOVIADES

— MOVADVS (¹)

Admettant l'exactitude de toutes ces lectures, nous nous trouvons en présence de six variétés qui, suivant plus particulièrement de Robiano, devraient être attribuées à *Mouzaive*.

Mais, Monsieur le Président, pour faire figurer sur une monnaie le nom d'une commune, cette dernière devait exister aux époques d'émission qui sont ici au nombre de six.

C'est ce que j'ai voulu rechercher.

Recourir à nos archives namuroises ?

Il n'y a là que des rapports de sergents, des transports, des causes datant de 1655 à 1792.

Quant aux tableaux des divisions cadastrales indicatives, pour *Mouzaive*, de sections communales ou de lieux dits, rien n'y rappelle l'existence d'un château ou d'une monnayerie comme à Bouvigne et à Poilvache (Méraude) où on cite respectivement la *rue de la Monnaie*, la *tour de la Monnaie*.

Du temps de Wencelas I^{er}, des communes limitrophes

(¹) P. 262.

ou rapprochées de *Mouzaive* : Bohan, Laforêt, Membre, Vresse étaient au diocèse de Reims et au doyenné forain de Mézières.

Je me bornerai à donner la traduction d'un passage du Pouillé Rémois de 1306, le monument le plus authentique pour l'histoire du diocèse de Reims au milieu du moyen âge (1).

§ VIII. DOYENNÉ DE MÉZIÈRES.

La paroisse de Sugny (2), *Suneyo*, sous l'invocation de saint Martin au pays d'Empire ; *in Imperio* (3), avec ses

(1) Ce recueil ne fut publié qu'une fois par VARIN, au t. II, 2^e partie, de ses *Archives administratives et législatives de la ville de Reims*. Imprimerie nationale de l'État. Paris, 1843.

(2) Province de Luxembourg, à l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.

(3) Quelques explications nous semblent convenables pour l'intelligence de ces mots : PAYS D'EMPIRE.

Charles le Chauve, ayant en 870 partagé une dernière fois ses États, donna, dans le département des Ardennes, une partie du cours de la Meuse pour limite à la France, de sorte que tous les villages situés sur la rive droite cessèrent d'appartenir politiquement au territoire de l'Ardenne française. Mais, tout en étant adjugés à l'Empire, ils ne furent pas détachés de la crosse des Archevêques de Reims. Tels étaient les villages de Bohan, Laforêt, Membre, Vresse (province de Namur) et Sugny (province de Luxembourg).

Aussi sur tous les matricules diocésains de Reims, les paroisses distraites de la France sont-elles qualifiées *de imperio*, Pays d'Empire. (Voir le traité de MENSEN [*Marsna*, ancien domaine de la maison d'Héristal dans le Limbourg hollandais]; les *Annales de Saint Bertin*, publiées en 1871 par la Société de l'Histoire de France; BERTROLLET, *Histoire du Luxembourg*; dom ALBERT NOEL, bénédictin, *le Canton de Mézières*, 1879.)

deux annexes Vresse (*Vresca*), sous l'invocation de saint Lambert, et Laforêt (*Foresta*), sous l'invocation de sainte Agathe.

Le compte des décimes, également de 1346 ⁽¹⁾ ne fait pas mention de *Mouzaive* que je vois cité pour la première fois par le docteur Neyen, de Wiltz ⁽²⁾, dans le *livre officiel des feux du Luxembourg pour l'année 1624*.

« *Mouzaive*, dit le savant membre de l'institut de France, ne comptait alors que trois feux. »

Soit quinze habitants, s'il est exact d'admettre, avec les statisticiens de nos jours, que chaque feu comprend en moyenne cinq habitants.

Le chanoine Bauni, dans son pouillé de 1776-1777 ⁽³⁾, nous dit :

« GRAND ARCHIDIACONÉ. § X.

« *Doyenné de Mézières.*

« Paroisse Saint-Martin de Sugny. — Baillage de Bouillon, hors du royaume.

« 430 communicants.

« La cure vaut 1,800 livres et n'est pas estimée aux décimes. Le revenu de la fabrique n'est pas indiqué.

« Seigneur M. de la Biche ⁽⁴⁾ y résidant.

« Il y a trois secours.

⁽¹⁾ Publié par Varin, Archives citées.

⁽²⁾ *Orchimont. — Mémoire historique et généalogique de la maison de ce nom.* Liège, 1877.

⁽³⁾ Inséré par Varin aux Archives citées.

⁽⁴⁾ Famille noble de l'ancien duché de Bouillon.

« Saint-Lambert de Vresse a 78 communicants et
« Sainte-Agathe de Laforêt en a 140. Patron de ces deux
« secours comme à Sugny.

« Seigneur à Vresse et à Laforêt ; le prince d'Overstein,
« à Vertheim, en Allemagne.

« Secours, Notre-Dame de *Mouzaive*.

« 40 communicants.

« Patron comme ci-dessus.

« Seigneurs : Le prince d'Overstein et M. Vauthier de
« Baillamont (1) prévôt d'Orchimont (2) seigneur foncier
« à Vresse. »

D'où l'on voit que la commune de *Mouzaive* n'a été élevée au rang de secours de paroisse que longtemps après le xiv^e siècle.

Notre petite localité qui ne compte aujourd'hui que 111 habitants n'a pu être, pendant longtemps qu'une bien modeste bourgade, à en juger par le mouvement de population qui se produisit depuis 1624 et 1777.

Toutes ces données réunies, intéressantes pour l'histoire ecclésiastique de cette partie de la province de Namur permettent d'hésiter sur l'attribution donnée à l'esterlin de *Mouzaive*, qui bien certainement appartient à la catégorie de ceux dont notre savant confrère M. Chautard parle en ces termes (3) : « Nous venons de voir
« s'étaler dans le Luxembourg une telle profusion d'es-

(1) Ancienne famille luxembourgeoise descendant d'une branche de la famille de Wiltz, alliée aux de Looz-Corswarem, et seigneurs suzerains de Baillamont (province de Namur).

(2) Commune namuroise.

(3) *Imitations des monnaies au type esterlin*. Nancy, 1874.

« terlins véritablement contrefaits que les collectionneurs
« doivent désespérer de pouvoir jamais les recueillir au
« complet. »

Il était réservé à M. Wurth-Paquet (1) de m'apprendre
« que « Wenceslas I^{er} acquit le 10 juin 1370 le ban de
« Musson, dont *Mousson* est la variante usuelle (2), avec
« toutes appartenances et redevancés, etc., etc., et *seigneu-*
« *rie de monnayer* et qu'il y fit frapper monnaie avec la
« légende *moneta mozadies*. » Orthographe différente
de celles ci-dessus rapportées.

Cette attribution, ajoute M. Wurth-Paquet, fut donnée
à cet esterlin par M. de la Fontaine.

On sait que ce dernier n'a pas publié le texte de ses
recherches sur les monnaies luxembourgeoises dont
notre confrère M. le docteur Dugniolle possède les
planches (3).

Sans vouloir créer un système nouveau en faveur de
Musson, je me demande, Monsieur le Président, si
l'existence d'une monnayerie à *Mouzaive* ne semble pas
fort douteuse

Agréez, etc., etc.

A. LE CATTE.

(1) Ouvrage cité.

(2) LENTZ. — *Nomenclatures légales des communes de la Belgique*. —
Tome XI du *Bulletin de la Commission centrale de statistique* (Com-
mune au canton de Virton).

(3) R. SERRURE, ouvrage cité, p. 214.
